



Diagnostic patrimonial du Centre-Essonne

La Forêt-le-Roi

Essonne
LE CONSEIL GÉNÉRAL

 **île de France**

Conseil régional d'Île-de-France

Unité société
Direction de la culture, du tourisme, du sport et des loisirs
Service patrimoines et inventaire
115, rue du bac - 75007 Paris
Tél. : 01 53 85 53 85 / www.iledefrance.fr

**DIAGNOSTIC PATRIMONIAL CENTRE ESSONNE
CANTONS DE DOURDAN ET DE SAINT-CHÉRON**

Synthèse communale

LA FORÊT-LE-ROI

Étude réalisée par **Suzanne Choureau**, stagiaire,
et **Maud Marchand**, chargée de mission

Sous la direction d'**Arlette Auduc**, conservateur en chef du patrimoine, chef de service


Avec la participation de **Diane Bétored**, cartographe

SOMMAIRE

CONTEXTE DE L'ETUDE.....	5
METHODOLOGIE	6
DEPUIS LE CADASTRE NAPOLEONNIEN, DEUX SIECLES D'EVOLUTIONS URBAINES.....	9
1. La commune au moment de l'établissement du premier cadastre parcellaire : un bâti concentré autour de l'église	9
2. Les facteurs d'évolution morphologique et spatiale	10
1. L'évolution démographique : une illustration de la périurbanisation	10
2. L'extension du bâti : une hausse moins nette	11
3. La forme actuelle du village : une densification progressive autour des grands axes	12
4. Évolutions paysagères	14
1. D'hier à aujourd'hui, entre cartes postales anciennes et photographies de terrain	15
2. Éléments marquants du paysage actuel.....	16
ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL	19
1. Caractéristiques architecturales.....	19
2. Analyse typologique du bâti.....	20
1. Édifices publics, civils et religieux	20
2. Maisons rurales et granges.....	21
3. Fermes	22
4. Maisons de bourg et maison à boutique.....	23
3. État général du patrimoine	24
GLOSSAIRE	27

En couverture : vue de l'église depuis la rue du Pont de l'Aridaine

LA-FORÊT-LE-ROI

CANTON DE DOURDAN	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DOURDANNAIS EN HUREPOIX	
POPULATION 2008 : 472 hab. POPULATION 1946 : 204 hab. POPULATION 1821 : 383 hab.	

RECENSEMENT

Nombre d'édifices recensés : 27

Nombre d'édifices dénaturés : 40

Nombre d'édifices par degré d'intérêt :

exceptionnel : 0	remarquable : 5	intéressant : 22	inaccessible : 0
------------------	-----------------	------------------	------------------

Typologies architecturales dominantes :

Maisons rurales	Fermes		
-----------------	--------	--	--

MORPHOLOGIE URBAINE

Implantation du bâti :	- ancienne :	vallée	coteau	plateau	autre
	- actuelle :	vallée	coteau	plateau	autre

Forme ancienne du noyau urbain :	habitat concentrique	village-rue	habitat diffus	autre / indéterminé
---	----------------------	-------------	----------------	---------------------

Hameaux :	pas de hameaux	un hameau	plusieurs hameaux :
------------------	----------------	-----------	---------------------

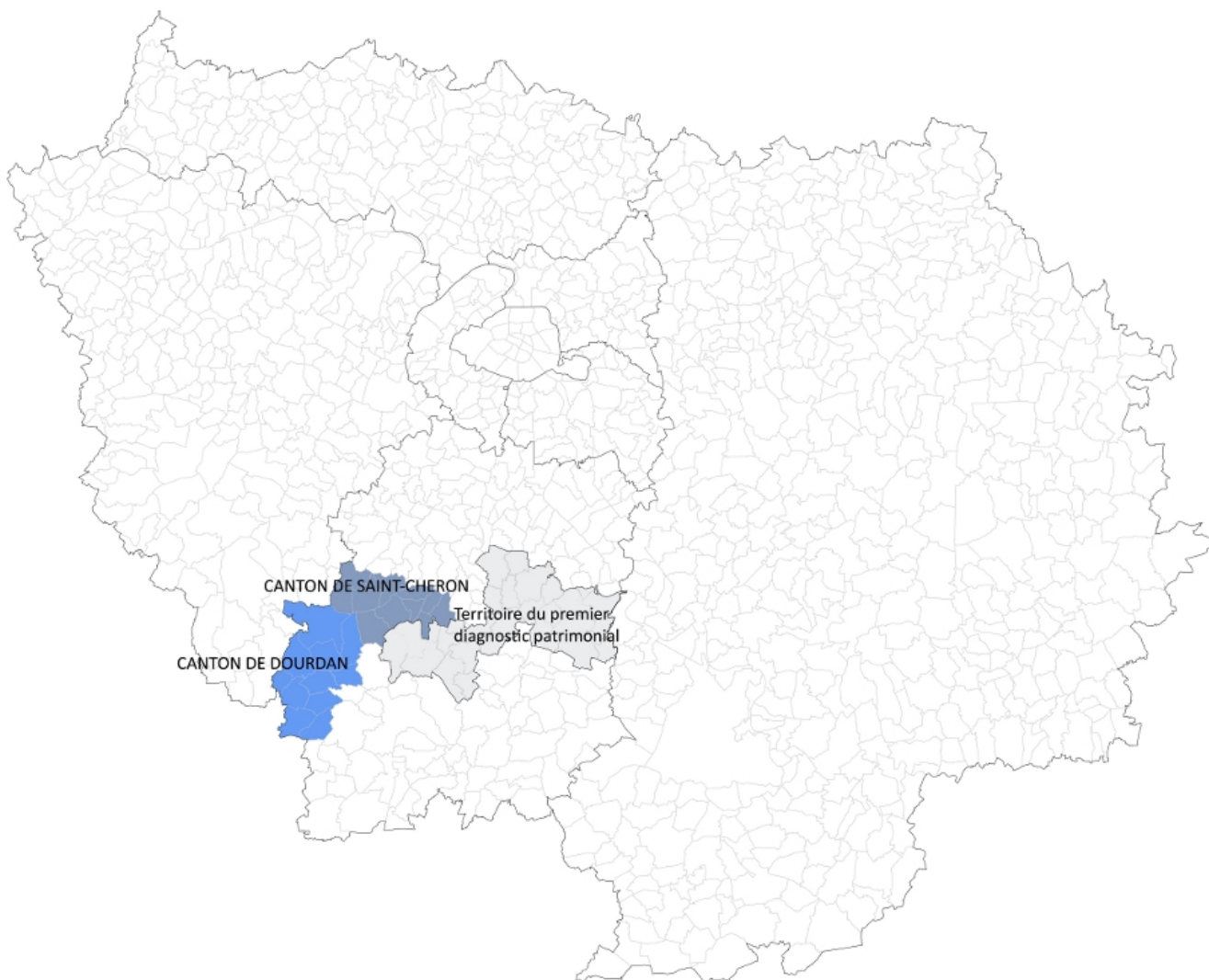
Hameaux absorbés par l'urbanisation :	oui	non
--	-----	-----

Mode principal d'extension du bâti :	densification	mitage	le long des axes de communication
	lotissement(s)	pas d'extension ou bien diminution de la surface bâtie	

Document d'urbanisme :	POS	PLU	SCOT	pas de document d'urbanisme
-------------------------------	-----	-----	------	-----------------------------

CARACTERISTIQUES PAYSAGERES MARQUANTES

Relief de vallée et plateau	Couverture forestière	Lignes électriques			
-----------------------------	-----------------------	--------------------	--	--	--



Les diagnostics patrimoniaux du centre de l'Essonne dans leur contexte francilien

CONTEXTE DE L'ETUDE

En 2008, une convention signée entre le Conseil général de l'Essonne et le Conseil régional d'Île-de-France a conduit à la réalisation d'un premier diagnostic patrimonial sur trois cantons du centre du département, Étréchy, Mennecy, Brétigny-sur-Orge. Menée en neuf mois sur vingt-neuf communes, cette étude a permis d'identifier 2 389 éléments patrimoniaux, de dessiner les principales caractéristiques du territoire et de mettre en lumière les transformations subies par le patrimoine architectural, soumis aux effets conjoints de la périurbanisation et de la déprise agricole.

L'une des préconisations du rapport final consistait à étendre le diagnostic patrimonial aux deux cantons adjacents afin d'obtenir une vision d'ensemble du centre de l'Essonne. Une nouvelle convention signée en 2010 entre le Département et la Région prévoit ainsi d'étudier les cantons de Saint-Chéron et de Dourdan.

S'étendant sur 233,32 km² et comptant 42 641 habitants en 2008, ces deux cantons comprennent vingt-deux communes, dont trois (en italiques dans le tableau ci-dessous) ont déjà fait l'objet d'un diagnostic patrimonial en 2008, commandé par le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse lors des études préalables à son extension.

CANTON DE DOURDAN	Authon-la-Plaine	CANTON DE SAINT-CHÉRON	<i>Angervilliers</i>
	Chatignonville		Boissy-sous-Saint-Yon
	Corbreuse		Breuillet
	Dourdan		Breux-Jouy
	La Forêt-le-Roi		<i>Le Val-Saint-Germain</i>
	Les Granges-le-Roi		Saint-Chéron
	Mérobert		<i>Saint-Cyr-sous-Dourdan</i>
	Plessis-Saint-Benoist		Saint-Maurice-Montcouronne
	Richarville		Saint-Sulpice-de-Favières
	Roinville		Saint-Yon
	Saint-Escobille		Sermaise

L'objectif de tels travaux est de proposer au département de l'Essonne et aux communes concernées un outil d'aide à la gestion du territoire : fournissant à la fois un état des lieux patrimonial et une analyse des évolutions touchant le bâti, ils donnent des clés pour la compréhension et l'appréhension des phénomènes urbains dans la zone concernée. Le diagnostic patrimonial peut ainsi servir de fondement à des projets de gestion raisonnée du bâti ou de renouvellement des documents d'urbanisme.

Par ailleurs, l'ensemble des études menées sur le centre de l'Essonne permettront de fonder scientifiquement le choix d'une aire géographique plus précise sur laquelle pourra être mené un inventaire topographique du patrimoine. Il est en effet important de signaler que la réalisation d'un diagnostic patrimonial ne saurait remplacer la conduite d'une opération d'inventaire : faute de temps, les analyses architecturales, typologiques et paysagères menées dans le cadre d'un diagnostic restent incomplètes, mais aussi superficielles, au sens où le recensement est exclusivement effectué depuis le domaine public.

METHODOLOGIE

Le diagnostic patrimonial se compose d'une synthèse générale exposant les résultats de l'enquête à l'échelle de l'ensemble du territoire, d'une synthèse par commune, ainsi que d'un système d'information géographique (SIG), localisant précisément tous les éléments patrimoniaux recensés.

Ces documents sont le résultat d'un travail mené de manière systématique, exhaustive et identique pour l'ensemble des communes concernées. Il est découpé en trois grandes phases, de durée variable en fonction de la taille de la commune :

- recherches documentaires et préparation des enquêtes de terrain ;
- recensement des éléments patrimoniaux sur le terrain ;
- restitution du travail de terrain et élaboration des documents de synthèse¹.

L'enquête de terrain est au cœur du diagnostic : elle est effectuée, pour chaque commune, parcelle par parcelle, depuis le domaine public exclusivement, à l'aide de la fiche de recensement reproduite ci-contre. Comportant seize champs, cette fiche permet de relever les principales caractéristiques des objets patrimoniaux recensés et de les classer par typologies².

La sélection des éléments patrimoniaux est d'abord opérée d'après un critère d'ancienneté : la limite chronologique choisie pour le recensement du patrimoine bâti a été fixée à la fin de la Seconde Guerre mondiale, soit 1945. Toutefois, les édifices postérieurs à cette date mais d'un intérêt patrimonial incontestable sont intégrés au diagnostic. Sont ensuite écartés de la sélection tous les édifices présentant des transformations profondes et irréversibles de leur structure d'origine, telles qu'une surélévation, une extension ou le percement de baies ne correspondant ni au rythme, ni aux proportions de la construction d'origine. C'est malheureusement le cas de nombreux bâtiments ruraux, pourtant constitutifs de l'identité du territoire. En revanche, lorsque les altérations s'avèrent plus légères (disparition de l'enduit ou du décor, changement du type de couverture), l'élément est recensé mais sa transformation est signalée.

Les édifices retenus sont ensuite caractérisés par un type et un degré d'intérêt², qui permettent de hiérarchiser la masse des objets patrimoniaux recensés. Enfin, chaque fiche est accompagnée d'une prise de vue destinée à documenter l'édifice et à accompagner la restitution géoréférencée des données.

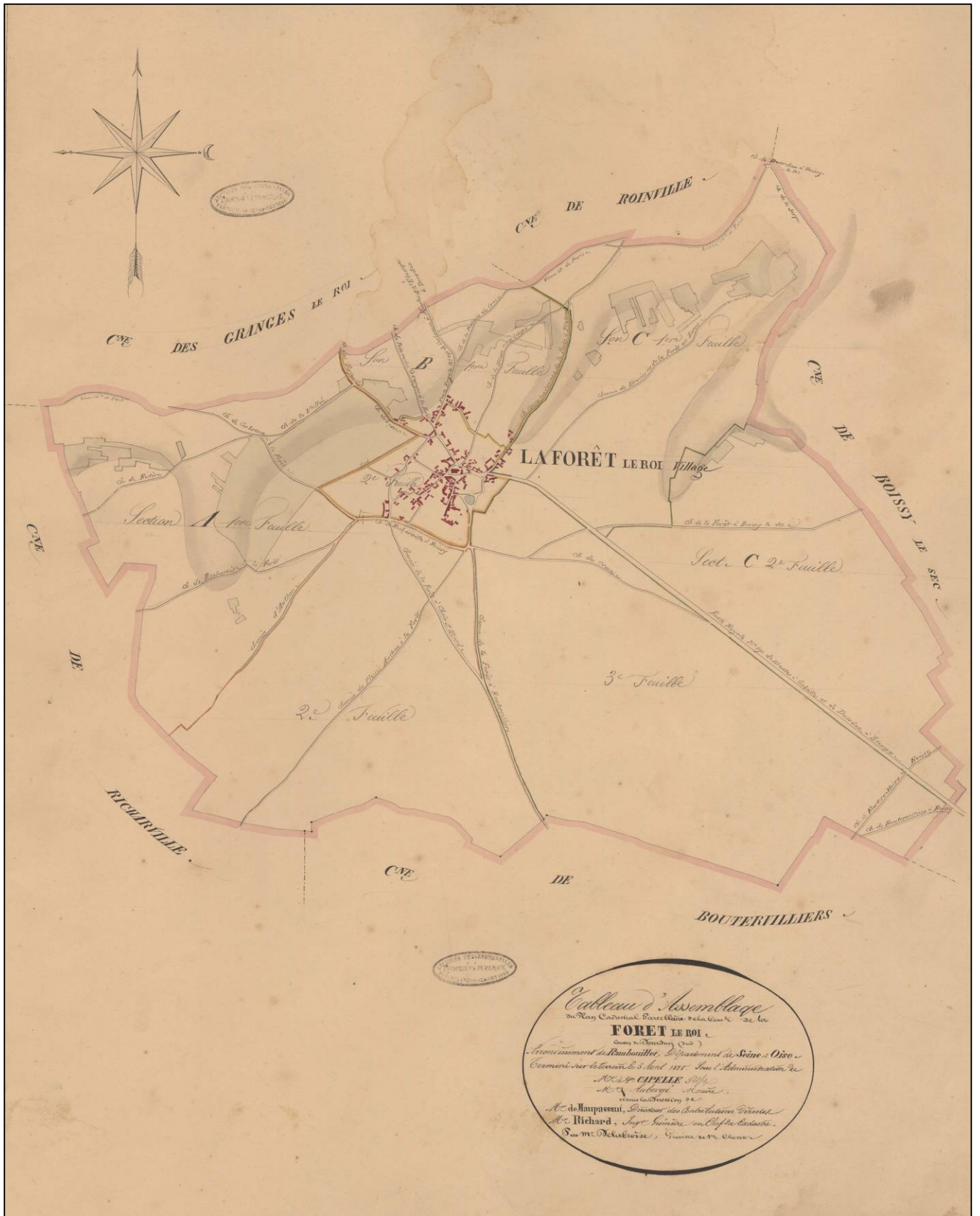
La synthèse du recensement par commune est accompagnée d'une analyse des principales caractéristiques du territoire et de ses évolutions. Les transformations liées aux changements d'usage des bâtiments sont particulièrement mises en lumière. Pour cette deuxième phase du diagnostic patrimonial du centre de l'Essonne, l'accent a davantage été mis sur l'étude des aspects paysagers liés au patrimoine et sur la définition de types architecturaux et de variantes.

¹ La synthèse générale présente une description complète de la méthode et du contenu de chaque étape de travail.

² On en trouvera la définition dans le glossaire se trouvant à la fin de chaque synthèse.

ADRESSE:				N° Fiche:		
Pré-inventaire :		OUI	NON	N° de photo :		
TYPLOGIE						
maison rurale	pavillon	maison de bourg	immeuble	puits	mairie	église
cour commune	villa	maison à boutique	gare	moulin	école	monument aux morts
petite ferme	maison de notable	maison de bourg à porte charretière	variantes notables :		autre:	
ferme	château	maison d'artisan				
Datation:				Signature:		
Antécadastre	19ème siècle	1ère moitié 20ème siècle	Date portée			
Implantation:		village / bourg	hameau / lieu-dit	isolé		
MATERIAUX DE COUVERTURE						
tuiles mécaniques	tuiles plates	ardoises	autre:		épis de faitage	tuiles de rive
PARTIES CONSTITUANTES			MATERIAUX GROS-ŒUVRE			
communs	colombier	puits	Pierre de taille	grès	meulière	enduit
annexes	four		moellons	calcaire	briques	
ELEMENTS DE FACADE REMARQUABLES						
aisselier	céramique	décor disparu	ferronnerie	marquise	rocaillage	autre:
balcon	chaînage d'angle	devanture de boutique	linteaux brique-métal	modénature	décor briques	
INTERET						
architectural	morphologique	urbain	pittoresque	historique		
DEGRE					Transformations de surface	
inaccessible	intéressant	remarquable	exceptionnel	OUI	NON	
				fenêtres pvc	enduit gratté	
REMARQUES ET TEMOIGNAGES EVENTUELS:					velux	garage
					ouvertures reprises :	
					autre :	

Fiche de recensement utilisée lors des enquêtes de terrain



Feuille d'assemblage du cadastre napoléonien de la commune de La-Forêt-Le-Roi (1828)

© A.D. 91

DEPUIS LE CADASTRE NAPOLEONIEN, DEUX SIECLES D'EVOLUTIONS URBAINES

Situé à l'interface entre le nord du plateau beauceron et de la vallée de Montbardon, le territoire de la Forêt-le-Roi présente un relief qui n'est pas intégralement plat, contrairement aux communes limitrophes. Son altitude la plus haute atteint 155 mètres et la plus basse, 111 mètres. Le noyau villageois se situe pour sa part en lisière de plateau, à une altitude moyenne de 147 mètres. La commune ne compte aucun cours d'eau : la vallée est en effet la partie sèche de la vallée de la Renarde. Sur le plateau, à l'instar de l'ensemble de la Beauce, le sol est constitué d'argile perméable, de marne et de calcaire, qui favorisent l'infiltration profonde des eaux. L'accès à l'eau est donc un problème pour la commune. C'est pourquoi on y trouve un certain nombre de puits mais aussi de mares.

A l'origine de la Forêt-le-Roi existait un site gallo-romain puis mérovingien. On y a d'ailleurs retrouvé des traces de silex taillés. La *Monographie de l'Instituteur* affirme que la commune fut ensuite une baronnie relevant de la « grosse tour du château d'Étampes ». La Forêt-le-Roi était également le siège d'un baillage comme le suggèrent les toponymes encore en vigueur sur le territoire : la « Marnière de la Justice », le « Bois de la Justice ». Mention est faite d'un château, toujours en place aujourd'hui mais malheureusement abandonné. A l'époque moderne, il s'agit avant tout d'un village agricole.

1. LA COMMUNE AU MOMENT DE L'ÉTABLISSEMENT DU PREMIER CADASTRE PARCELLAIRE : UN BÂTI CONCENTRÉ AUTOUR DE L'ÉGLISE

Le village compte 383 habitants en 1821, à la veille de l'établissement du cadastre napoléonien. A cette époque, le bâti se concentre autour de l'église vers laquelle la majorité des axes converge. Le bâti est principalement composé de bâtiments s'organisant autour d'une cour, ce qui donne un aspect aéré au bâti ; on note néanmoins une zone bâtie plus dense aux abords de l'église.

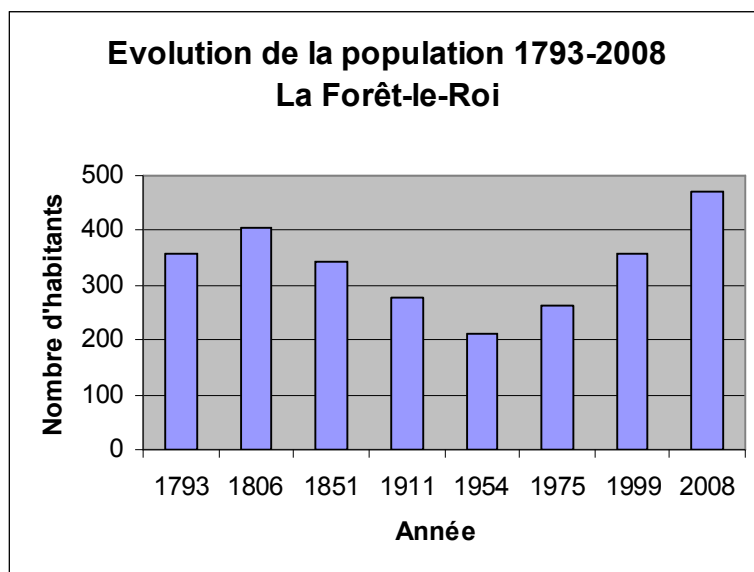
A la limite du noyau central, au nord ouest, se trouve le lieu-dit Le Gasson. A cela s'ajoute à cette époque le hameau du Grand Humier, au sud-est, à l'intersection de plusieurs routes dont l'une se dirige vers Boissy.

La Forêt-le-Roi est



Mais à l'inverse, à partir de 1954, la démographie repart à la hausse et la population double en un demi-siècle pour atteindre 472 habitants en 2008 (en 1954, elle n'était que de 213 habitants). Une nouvelle fois, l'évolution démographique de la Forêt-le-Roi s'inscrit dans un processus connu. En effet, à partir des années 1970, se diffuse la périurbanisation, c'est-à-dire le retour de la population vers les campagnes, à la faveur du développement de l'automobile. La hausse de que connaît la commune s'explique par sa situation avantageuse à égale distance entre les deux pôles urbains de Dourdan et d'Étampes.

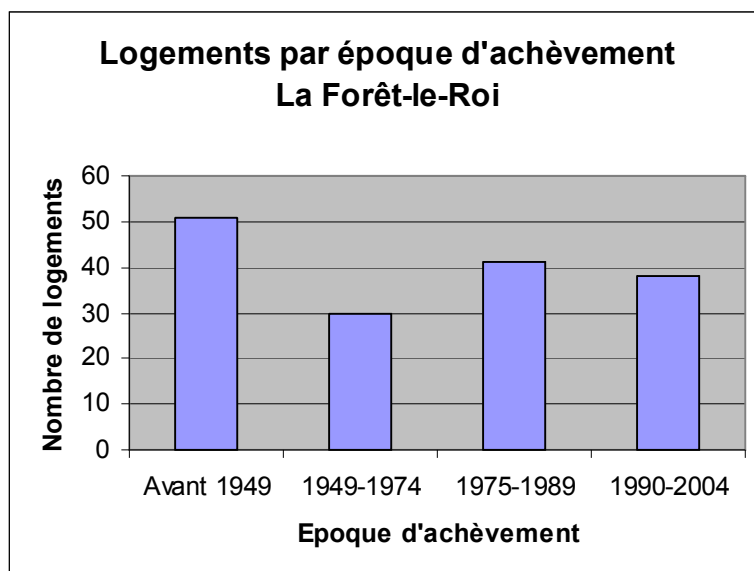
L'évolution de la démographie dans La Forêt-le-Roi suit donc un schéma semblable à bien des communes du secteur. Le village limitrophe de Richarville connaît cette même évolution, tout comme les Granges-le-Roi.



2. L'extension du bâti : une hausse moins nette

L'activité de construction en termes de logements ne suit pas exactement l'évolution démographique. En effet, on distingue une baisse de la construction entre 1949 et 1974, suivie ensuite d'une hausse entre 1975 et 1989 (le nombre de logements entre ces deux périodes passe de 30 à 41). Suit ensuite de nouveau une légère baisse, entre 1990 et 2004.

La hausse correspond à la phase la plus importante de la périurbanisation (et donc à une forte demande en logement), surtout dans les années 1980. On peut estimer qu'il n'y a pas eu besoin, après cette intense phase de construction, d'édifier de nouveaux logements. A noter que l'habitat individuel prime dans la commune et a augmenté considérablement entre 1999 et 2008.



3. LA FORME ACTUELLE DU VILLAGE : UNE DENSIFICATION PROGRESSIVE AUTOUR DES GRANDS AXES



On constate aujourd'hui une densification du bâti. Le noyau central de la commune a gardé sa disposition concentrique autour de l'église. Néanmoins, l'édification de nouvelles constructions comble peu à peu les espaces dans le centre, encore vides sur le cadastre napoléonien. Pour exemple, la rue du Mard est maintenant totalement bâtie.

Il ne reste que le nom du Lieu-dit Le Gasson. Aujourd'hui, il est compris dans le village et son emprise ancienne est couverte de constructions récentes. Le hameau du Grand Humier n'existe plus ou a peut-être été également englobé. La parcelle du château paraît maintenant moins prégnante dans la ville. Autre processus, le bâti s'est densifié sur l'axe Dourdan-Étampes et se prolonge à l'est.

Les systèmes liés à l'approvisionnement en eau ont également été modifiés. On ne retrouve, dans le centre qu'une mare encore en place (ci-dessous), sur les cinq que comptait le cadastre napoléonien. Elle a bénéficié d'un réaménagement.



Page de droite : évolution des emprises foncières sur le territoire de la commune de la Forêt-le-Roi entre 1951 et 2005

Légende :	
	Limites communales
	Emprise foncière en 1951

4. ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES

Selon l'Atlas paysager élaboré par l'IAURIF, le territoire de la commune de la Forêt-le-Roi est compris dans deux grandes unités paysagères : le plateau de la Beauce et la vallée de la Renarde.

Au sud, on retrouve un paysage typique de la Beauce, marqué par un relief de plaine et par la culture des céréales. Le paysage se caractérise par une grande horizontalité et est scandé par quelques groupes d'arbres. Les communes voisines, au sud, sont de ce fait visibles au loin (*voir ci-dessous*).



Au nord, la vallée domine. Les coteaux sont couverts de bois assez denses. Le fond de vallée, en revanche, est utilisé pour les cultures (*ci-dessous*).

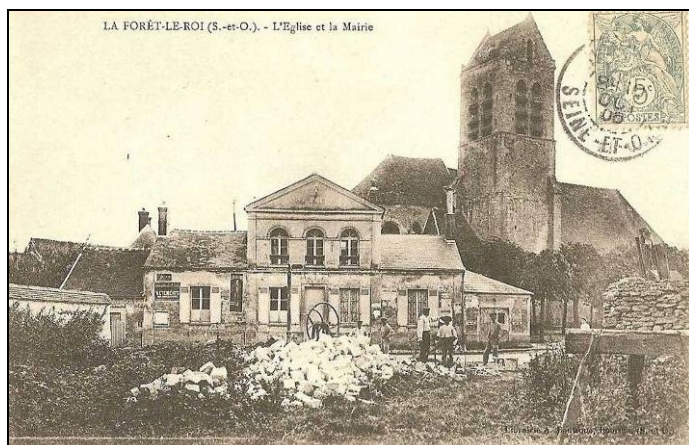


1. D'hier à aujourd'hui, entre cartes postales anciennes et photographies de terrain

Les cartes postales de La Forêt-le-Roi, peu nombreuses, se composent majoritairement de scènes situées autour de la route de Dourdan ou de la Grande Mare. Sur ces cartes postales du début du XXe siècle, l'église, comme dans beaucoup d'autres endroits, constitue généralement un point de repère.



La carte postale ancienne nous montre l'église solidement implantée sur une grande place. Une porte massive à droite, aujourd'hui rabaissée, barre alors la vue vers un bâtiment qui pourrait être le presbytère. Il est intéressant de noter que la maison de bourg, à l'extrême gauche a subi peu de transformations. Du côté droit, la nef de l'église a vu son toit rehaussé à la hauteur du chœur) et un bâtiment récent semble avoir remplacé le presbytère. La place a également été réaménagée.



Sur la carte postale ancienne, la vue est encombrée au premier plan par un entassement de pierres qui provient peut-être de la destruction du mur de droite. Le puits, qui s'accompagnait alors d'une pompe à manivelle, est en partie masqué par ces amas. Cet espace est aujourd'hui totalement réaménagé et prend maintenant l'aspect d'une petite place pittoresque. Le puits à margelle et les éléments paysagers tels que les fleurs à droite renforcent cette impression. En outre, la création de cette petite place donne plus d'ampleur à la mairie qui s'en trouve dégagée. Celle-ci a subi des transformations sur son aile gauche. En effet, on a détruit cette partie ancienne pour construire une aile moderne et agrandie.

2. Éléments marquants du paysage actuel

La commune est encore marquée par les traits agricoles et par ses nombreux champs tant en plaine qu'en vallée. En ce qui concerne le petit patrimoine bâti, les puits sont encore nombreux, et même s'ils ont perdu leur utilité, ils restent des marqueurs pittoresques de la commune, y compris lorsqu'ils sont isolés de tout contexte (ci-dessous, sur une parcelle désormais occupé par un pavillon récent et sa cour). De même, le puits qui se trouve sur la place face à la mairie est d'un pittoresque accentué.



Toutefois, le paysage exprime également la profonde mutation de la Forêt-le-Roi. D'une part, les bâtiments ruraux sont peu à peu transformés en habitations. Des pavillons modernes s'implantent au sein même du noyau central de la commune (ci-dessous, à droite). Dans certains cas, les bâtiments ruraux sont peu à peu détruits pour laisser place à des pavillons résidentiels standardisés. Un exemple révélateur en est celui d'une ferme qui a vu sa partie centrale littéralement éventrée pour laisser place au chemin menant à une maison moderne (voir ci-dessous, à gauche).





Une mutation de rural à pavillonnaire se ressent également dans l'aménagement de l'espace urbain. De plus en plus, les places, entre autres, se voient équipées d'éléments urbains et paysagers standardisés. Un exemple révélateur provient de cet espace rue du Château. Le cadastre utilisé sur le terrain mentionnait une parcelle constituée de trois bâtiments, peut-être une petite ferme. Lors du travail sur le terrain, les constructions de cette parcelle avaient disparu pour laisser place à une vaste aire de jeux pour enfants, actuellement en construction

(voir ci-contre). Ce fait est tout à fait révélateur de la mutation de la Forêt-le-Roi, qui s'adapte aux attentes et aux besoins de la nouvelle population arrivante.

Le paysage actuel est également marqué par la grande ligne électrique qui traverse le territoire et par les hauts pylônes, quelque peu hors d'échelle, qui le ponctuent.



ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL

1. CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

La typologie dominante à la Forêt-le-Roi est la maison rurale, suivie de près par les fermes, ce qui témoigne de la persistance de la vocation rurale de la commune, qu'elle tend néanmoins progressivement à perdre. Mises à part deux imposantes fermes, les constructions rurales sont de taille plutôt réduite laissant à penser que les exploitations devaient être peu importantes. Les autres typologies comportent un nombre de bâtiments plus restreint. Seules une maison de bourg et une maison à boutique ont été recensées. Elles se placent à un endroit important de la commune, la route de Dourdan ou sur la place de l'église.

Le moellon est l'appareillage le plus couramment utilisé dans la commune, à l'exception de quelques grandes fermes qui utilisent des pierres de taille notamment aux angles et pour les encadrements des fenêtres. L'enduit n'est presque jamais conservé dans sa totalité. On préfère en effet laisser – plus ou moins – les moellons apparents. La mairie, la maison de bourg et la maison à boutique, c'est-à-dire tous les édifices de type urbain, conservent au contraire leur enduit. Sur les édifices antécadastrés, la tuile plate domine. En revanche, l'ardoise est peu utilisée.

A noter que le château n'a pas été recensé du fait de son état d'abandon et de son très mauvais état de conservation (*voir ci-dessous, à droite*). Seules les cartes postales anciennes permettent de se représenter son état antérieur et ses formes, plus proche de celles d'un grand corps de ferme que d'un château d'époque moderne.



Enfin, il n'existe pas à la Forêt-le-Roi de protection sur les monuments mais la commune bénéficie en partie de l'inscription du site de la vallée de la Renarde, au nord.

2. ANALYSE TYPOLOGIQUE DU BÂTI

	Intéressant	Remarquable	Exceptionnel	Inaccessible	Total
Maisons rurales et granges	11	1	0	0	12
Fermes	6	2	0	0	8
Maisons de bourg	1	1	0	0	2
Édifices publics, civils et religieux	5	1	0	0	6
TOTAL	23	5	0	0	28

1. Édifices publics, civils et religieux

Nombre d'édifices recensés : 6

Remarquable : 1 (FOR18 - église Saint-Nicolas)

Les édifices publics, civils et religieux recensés sont constitués de l'église Saint-Nicolas, de quatre croix et d'un monument aux morts. A noter que la mairie n'a pas été fichée en raison des modifications importantes qu'elle a subies.

De plan rectangulaire, l'église Saint-Nicolas possède une architecture sobre. Ses bas-côtés sont rythmés d'une part par des contreforts et d'autre part, par de petites baies en arc en plein cintre ; le chœur est percé de grandes ouvertures. Le clocher, massif et de plan carré, possède des éléments du XI^e siècle bien qu'il date en grande partie des XII^e et XIII^e siècles. Quelques ajouts, notamment au niveau des bas-côtés, remontent au XVI^e siècle.



Enfin, on distingue une certaine parenté dans les formes avec l'église Saint-Léonard des Granges-le-Roi, commune voisine. La forme du clocher, celle du chœur, la différence de hauteur entre chœur et nef (bien que celle-ci ne soit plus visible aujourd'hui à la Forêt-le-Roi) se retrouvent dans les deux édifices.

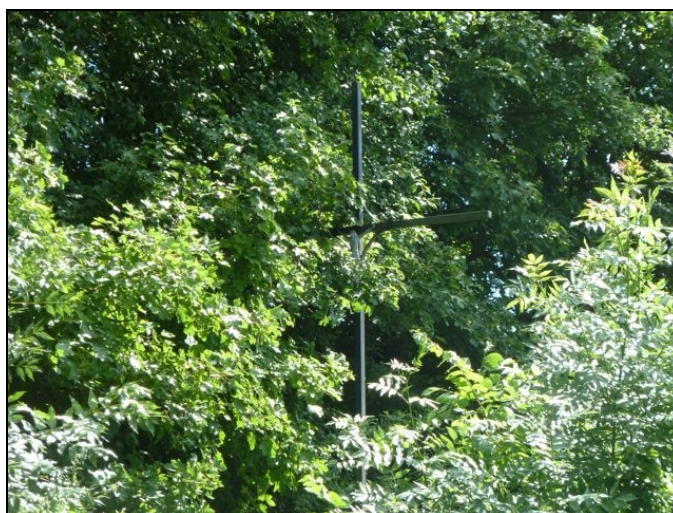
Le monument aux morts est similaire à ceux que l'on retrouve dans les communes avoisinantes (*voir ci-dessous*). Situé dans le cimetière communal, il se rapproche ainsi de celui de Mérobert avec sa forme en obélisque et surtout, sa décoration en ferronnerie.



Le cimetière renferme trois croix. Deux d'entre elles sont en fer et présentent une décoration épurée qui se limitent aux branches et au cœur de croix (*voir page suivante, à gauche*). Une dernière est constituée de bois et possède en son cœur un petit crucifix en métal.

Une croix de chemin se situe en hauteur, vers la sortie sud

de la commune. Peu visible, elle se résume à sa plus simple expression (*voir page suivante, à droite*).



2. Maisons rurales et granges

Nombre d'édifices recensés : 12

Remarquable : 1 (FOR11 – rue de la Mare aux Loups)

Les maisons rurales sont le type de bâtiments que l'on rencontre le plus régulièrement à la Forêt-le-Roi. La plupart ont une base antécadastre. Dans leur grande majorité, elles sont concentrées dans le centre, autour de l'église et sur la rue du Pont de l'Aridaine.

Elles sont généralement constituées d'un bloc à terre rectangulaire, souvent seul sur la parcelle, où annexes et corps de logis sont reliés. Elles présentent donc un aspect plutôt allongé. Dans la plupart des cas, le logis présente son mur gouttereau parallèlement à la rue.

Pour deux d'entre elles, le bâtiment prend la forme d'un L. L'une possède un corps de logis perpendiculaire à la rue tandis que l'autre se situe en héberge. L'une d'elle (FOR24, *voir ci-page suivante*) a gardé ce qui semble être un four à pain (néanmoins, ses ouvertures reprises n'ont pas permis de la qualifier de remarquable).



Quelques granges isolées ont été repérées. Elles prennent la forme de bâtiments rectangulaires simples, seulement percés d'une grande porte charretière. L'une d'entre elles possède une ancienne trace d'une publicité pour Dubonnet (FOR20, voir ci-dessous).



3. Fermes

Nombre d'édifices recensés : 8

Remarquables : 2 (FOR09 – route de Dourdan ; FOR15 – rue Chaude)

La commune renferme un nombre important de fermes. Elles sont pour la plupart de petite taille. On ne compte que deux grandes fermes à la Forêt-le-Roi, toutes deux antécadastres.



La ferme ci-dessous (FOR15) est une des deux grandes fermes de la Forêt-le-Roi. Organisée autour d'une cour, les bâtiments courent le long de la parcelle. Ses formes (voir la baie en arc brisé sur l'illustration ci-dessus à droite) et la préservation de sa structure sont intéressantes et ont motivé sa qualification de remarquable.



La seconde grande ferme (FOR14) de la Forêt-le-Roi a été qualifiée, pour sa part, d'intéressante, surtout en raison de sa faible visibilité depuis la voie publique. On distingue néanmoins le corps de logis, plutôt bien préservé avec ses épis de faitage et sa porte travaillée.

Les petites fermes sont en nombre plus élevé puisque six d'entre elles ont été recensées. La Forêt-le-Roi ne devait pas être le lieu d'implantation d'importants propriétaires mais plutôt de petits exploitants agricoles. La moitié de ces fermes sont antécadastres. Les autres ont été construites au cours du XIXe siècle. Elles se situent majoritairement sur la route de Dourdan, vers le nord.



Le corps de logis de cette petite ferme se situe au centre de la parcelle et est entouré d'une série de petites annexes agricoles. L'ensemble a gardé sa structure et n'a pas subi de modifications importantes. Elle a donc été qualifiée de remarquable.

4. Maisons de bourg et maison à boutique

Nombre d'édifices recensés : 2

Remarquable : 1 (FOR21 – 1 place de l'Église)



Les bâtiments de ce type sont minoritaires à la Forêt-le-Roi, ce qui s'explique par le caractère rural de la commune.

Cette ancienne maison à boutique (FOR22) se situe à l'extrémité de la rue du pont de l'Aridaine, face à l'église. Il s'agit d'un emplacement clé pour un commerce puisqu'il est à l'angle d'une rue importante de la commune et de la place de l'église, lieu social où tout le monde se retrouve. La maison à boutique

est constituée de deux bâtiments mitoyens auxquels s'ajoutent des annexes à l'arrière de la parcelle. Celles-ci sont bien préservées ; néanmoins, l'enseigne a disparu et les ouvertures ont été reprises : elle a donc été qualifiée d'intéressante.



On ne trouve qu'une seule maison de bourg à la Forêt-le-Roi (FOR21). Tout comme la maison à boutique, elle se situe sur la place de l'église. Une carte postale ancienne nous permet d'apprécier la préservation de sa structure. En effet, on retrouve les ouvertures, la modénature et la corniche, peu modifiées entre les deux époques. Le ravalement soigné et respectueux de la façade n'a pas dénaturé le bâtiment. C'est pourquoi il a été qualifiée de remarquable.

3. ÉTAT GÉNÉRAL DU PATRIMOINE

Sur 27 éléments recensés, 5 ont été qualifiés de remarquables, en raison de leur intérêt architectural et morphologique. Ce chiffre est relativement faible et symptomatique de la progressive transformation de la commune. Les 22 autres éléments ont été qualifiés d'intéressants, car ils ont été transformés. Leur structure reste cependant lisible.

Le nombre d'éléments bâtis avant 1945 mais non retenus car trop dénaturés s'élève pour sa part à 40, un chiffre élevé comparé aux éléments retenus. En effet, les constructions principalement rurales de la Forêt-le-Roi s'accordent mal aux une destination résidentielle et aux exigences actuelles de confort. Pour s'adapter aux nouvelles attentes de la population arrivante, les murs gouttereaux sont percés pour faire entrer la lumière tandis que les portes charretières sont reconverties en garage. On constate également un découpage fréquent des espaces au sein d'une même parcelle pour offrir plusieurs habitations.

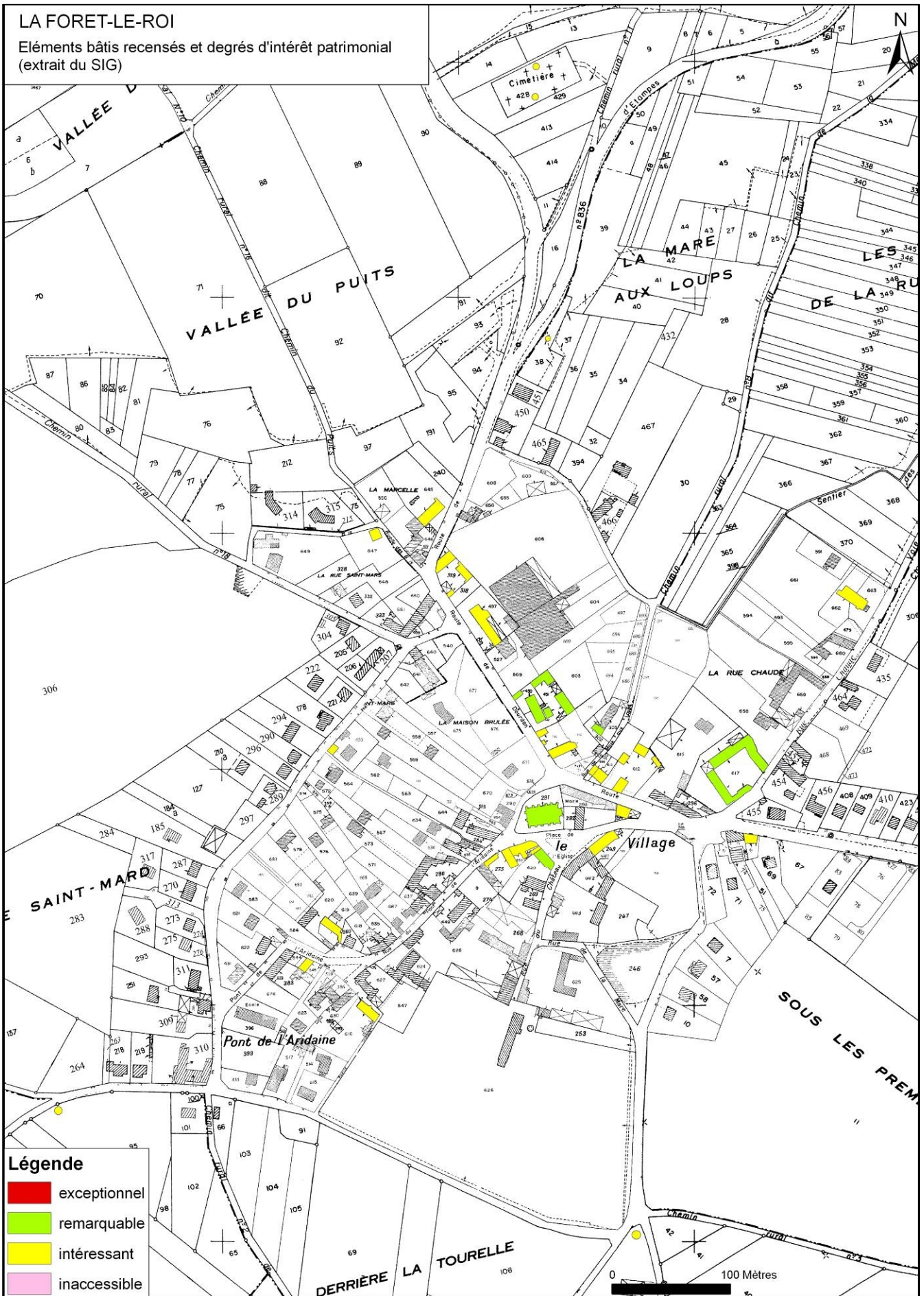
Les effets de mode sont aussi importants dans la dénaturation des fermes ou des maisons rurales : il s'agit avant tout de la mode du « faux rustique ». Apparue dans les années 1970, elle consiste à donner aux constructions rurales un aspect plus « authentique » qui ne trouve néanmoins aucun fondement dans les techniques de constructions traditionnelles et qui est le produit d'un imaginaire de la ruralité hérité du XIXe siècle : l'enduit qui protégeait les murs des intempéries est gratté pour laisser apparaître les moellons et les linteaux de bois qui surmontaient les fenêtres, des éléments pittoresques sont ajoutés, comme de faux puits ou de faux pigeonniers. S'y mêlent des éléments standardisés, fenêtres en pvc, volets roulants ou en bois pleins qui banalisent la construction.



Ce cas est tout à fait représentatif des dénaturations que l'on trouve à la Forêt-le-Roi. La parcelle a d'abord été divisée en plusieurs lots vendus séparément (on ne dénombre pas moins de huit boîtes aux lettres sur l'illustration de gauche ; de petites clôtures grillagées délimitent les espaces). Le mur pignon de l'ancien logis, autrefois aveugle pour pouvoir supporter le poids de la charpente a été percé de baies démesurées et pourvues de volets en Z standardisés. Ensuite, comme on le voit sur l'illustration de droite, la porte charretière a été transformée en entrée grâce à l'adjonction d'une porte et d'impostes en pvc, ce qui indique que la grange a été entièrement reconvertie. Ceci transforme totalement le bâtiment qui passe d'un aspect d'une petite ferme (sûrement sa fonction d'origine) à celui d'un pavillon moderne (l'enduit beige qui recouvre tous les murs, les éléments standardisés et la modénature simple en ciment renforcent ce parallèle).

LA FORET-LE-ROI

Éléments bâtis recensés et degrés d'intérêt patrimonial
(extrait du SIG)



GLOSSAIRE

A

Aisselier : pièce de charpente en bois placée de manière oblique et destinée à renforcer un angle ; les aisseliers signalés lors du diagnostic patrimonial sont placés à l'extérieur du bâtiment et soutiennent le débord de la toiture tout en ayant une fonction décorative. Ils peuvent avoir un profil simple ou découpé.

Antécadastre : la loi de finances du 15 septembre 1807 est à l'origine du premier cadastre parcellaire français, appelé « cadastre napoléonien », qui est à la base du cadastre contemporain. Il a la particularité de représenter pour la première fois pour l'ensemble de la France l'ensemble des parcelles de propriétés et des emprises au sol des bâtiments, de manière précise et soignée. Un édifice dit « antécadastre » a donc une date de construction antérieure à l'établissement de ce document. Les plans essonniers ont été dressés de 1808 à 1834.

B

Bloc-à-terre : type morphologique qui s'applique aux bâtiments ruraux (fermes ou maisons rurales) et qui désigne la réunion du logis et des annexes agricoles sous un même toit. Il se traduit fréquemment par des bâtiments de forme basse et allongée.

C

Chaînage d'angle : dispositif de renforcement et de rigidification de la maçonnerie à l'angle de deux murs, construit en blocs appareillés (moellons ou pierres de taille). Le matériau employé est différent de celui du remplissage du reste de l'élévation : on trouve ainsi fréquemment sur le territoire étudié des murs en moellons de calcaire ou meulière renforcés par une chaîne d'angle en grès taillé.

Cour commune : ensemble de maisons mitoyennes, en rez-de-chaussée ou à un étage, distribuées autour d'un espace qui leur est commun. Ce sont des maisons plutôt petites et simples, souvent accompagnées d'annexes rurales ou d'un puits, qui pouvaient abriter des paysans manouvriers ou la domesticité d'un château.

D

Degré d'intérêt :

- les **constructions exceptionnelles** sont celles dont l'intérêt architectural est manifeste et dont les façades caractéristiques n'ont pas subi de modifications importantes. Elles peuvent être dans leur état d'origine ou avoir été restaurées, dans le respect des matériaux et des techniques traditionnelles de construction.

- les **constructions remarquables** sont celles dont l'intérêt architectural est reconnu ; elles peuvent autant présenter un véritable caractère architectural par leur forme, leur composition et leurs détails qu'être d'une grande simplicité. Leurs façades ont subi

quelquefois des modifications qui ont fait disparaître certaines des caractéristiques originales, elles peuvent être en mauvais état et ne pas avoir été restaurées.

- les **constructions intéressantes** présentent un intérêt marqué par une composition, une forme, une implantation et dont le caractère d'origine est encore lisible malgré des transformations de surface parfois importantes.

E

Épi de faitage : élément ornemental, en terre cuite ou en plomb, qui marque la pointe d'une toiture (dans le cas d'un colombier par exemple) ou les extrémités de sa ligne de faîte. Certains peuvent être particulièrement travaillés.

F

Ferme : ensemble de bâtiments à vocation agricole, composé d'un logis et d'annexes très développées. Il existe de nombreuses variantes d'implantation et de morphologie. Deux formes majeures ont été distinguées dans le cadre du diagnostic patrimonial :

- la grande ferme, à cour fermée ou non, implantée dans les villages ou isolée au milieu de ses terres.
- la petite ferme, quasiment toujours au sein d'un village ou d'un hameau : elle se caractérise par des dimensions bien moindres. On la différencie néanmoins de la maison rurale par le fait que les annexes agricoles sont toujours plus développées que le logis.

I

Immeuble : bâtiment à plusieurs étages destiné à l'habitation collective en appartements.

Intérêt architectural : il provient de la volumétrie générale de l'édifice, des matériaux utilisés et de leur mise en œuvre, de la composition des façades, des modénatures et détails d'ornementation.

Intérêt historique : il dépend du caractère évocateur ou symbolique d'un bâtiment, lorsque celui-ci témoigne de l'histoire locale, régionale ou nationale.

Intérêt morphologique : il naît de l'organisation du bâti, de sa représentativité par rapport à une typologie et/ou de sa relation à un environnement urbain ou paysager. Il est aussi caractérisé par la préservation des emprises au sol par rapport à son état d'origine réel ou présumé.

Intérêt pittoresque : il provient de l'originalité, de la taille, du style ou du charme d'un édifice.

Intérêt urbain : il résulte de l'insertion de l'édifice dans le contexte bâti (alignement de façades, angle de rue, place, etc.)

L

Linteau brique-métal : élément à la fois de structure et de décor placé au-dessus des baies, composé d'une pièce de métal profilée en I, dont les rivets sont masqués par des rosettes, et d'un encadrement en briques. On trouve fréquemment cet élément sur les façades de pavillons construits dans le premier quart du XXe siècle.

M

Maison d'artisan : petit ensemble de bâtiments destinés à l'exercice d'une activité artisanale et au logement de l'artisan. L'habitation est placée en héberge par rapport à la rue ; les annexes à vocation artisanale sont placées sur le côté et au fond de la parcelle, dégagant ainsi une cour latérale.

Maison de bourg : maison alignée sur la rue, occupant toute la largeur de sa parcelle et mitoyenne des deux côtés. En conséquence, on ne trouve d'ouvertures que sur la façade avant et sur la façade arrière. Une maison de bourg ne comporte souvent qu'un seul étage. Deux variantes sont également recensées dans le cadre du diagnostic : la maison de bourg à boutique, qui comporte un espace dédié au commerce qui se matérialise à l'extérieur par une devanture, et la maison de bourg à porte charretière, souvent liée à une activité commerçante, artisanale ou maraîchère.

Maison de notable : maison individuelle, la plupart du temps en milieu de parcelle et dont l'entrée se fait après avoir traversé un jardin. Elle est de grande taille (un étage carré et cinq travées) et dispose la plupart du temps de communs, soit maison de gardien, soit annexes diverses. Son décor est toujours soigné voire raffiné et reflète les modes du moment : néoclassique, éclectique, pittoresque, régionaliste... Elle est entourée d'un jardin de grande taille auquel on accède par un portail soigné, plutôt monumental. En général la maison de notable se donne à voir et/ou jouit d'une vue panoramique.

Maison rurale : bâtiment de taille modeste, n'occupant pas la totalité de la parcelle sur la rue et comportant des annexes agricoles. Contrairement à la petite ferme, ces annexes sont toujours moins importantes que l'habitation. La morphologie et l'implantation des maisons rurales sont très variables.

Marquise : auvent vitré placé au-dessus d'une porte d'entrée et traité de manière ornementale.

Modénature : ensemble des éléments saillants (structurel et/ou ornementaux) relevés sur une façade (corniche, bandeaux, moulures, en pierre, en plâtre ou en briques)

Monographie de l'Instituteur : document rédigé à la fin du XIXe siècle pour chaque commune de France par l'instituteur alors en exercice, dans le cadre de la préparation des Expositions universelles de 1899 et de 1900. Ces monographies, commandées par le Ministère de l'Instruction publique et construites suivant un plan absolument semblable d'une synthèse à l'autre, comportent des données géographiques, démographiques, historiques et sociales ; un chapitre est toujours spécifiquement consacré à l'instruction et aux bâtiments d'école, souvent illustrés d'un plan et d'un relevé de façade. Selon les

communes, le texte peut être accompagné de photographies d'édifices ou de paysages. Ces documents sont conservés aux Archives départementales.

P

Patrimoine ordinaire : essentiel du bâti qui forme le paysage des villes et des bourgs, forgeant ainsi l'identité d'un territoire. Il comprend l'habitat privé, mais aussi le « petit patrimoine ». Contrairement au monument historique, spectaculaire, ponctuel et bien identifié, le patrimoine ordinaire relève du quotidien : à ce titre, et malgré son omniprésence, il n'est pas d'emblée reconnu comme patrimoine et est soumis à de nombreuses transformations.

Pavillon : maison particulière, de petite taille, en rez-de-chaussée, parfois augmenté d'un étage de comble, dont l'accès se fait par le jardin.

Pédiluve : mare aux bords maçonnés possédant un accès en pente douce servant à faire boire les bêtes et à leur rafraîchir les sabots. Il est fréquemment situé aux alentours d'une ferme ou sur une place de village ou de hameau.

Pigeonnier/colombier : termes désignant tous deux des abris pour les pigeons. Mais tandis que le colombier est en forme de tour indépendante, le pigeonnier surmonte un autre bâtiment. Le colombier était sous l'Ancien Régime la marque d'un pouvoir seigneurial.

R

Rocailage : procédé décoratif consistant à appliquer un mortier de chaux ou de plâtre, souvent coloré, dans lequel sont mêlés des éclats de meulière ou de silex sur des moellons de meulière.

T

Tuiles de rive : tuile de finition de la toiture, appliquée sur les bordures du toit.

V

Villa : maison particulière d'au moins un étage carré, parfois augmenté d'un étage de combles. L'accès se fait toujours par le jardin, qui s'ouvre vers l'extérieur par des clôtures soignées.

